

ARRETE DU MAIRE
N° 2022-34

Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Daniel AYRINHAC

Vu l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite Loi MATRAS, qui prévoit que les correspondants incendie et secours doivent être désignés dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Vu Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, publié au journal officiel du 31 juillet, qui crée l'article D731-14 du Code de sécurité intérieure et vient rendre applicable cette disposition en précisant les modalités de création et d'exercice de cette fonction, qui n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Considérant que pour le mandat en cours, il appartient aux maires concernés de désigner ce correspondant parmi les adjoints ou conseillers municipaux au plus tard d'ici le 1er novembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Patrick BATTANDIER, conseiller municipal, est désigné correspondant incendie et secours.

ARTICLE 2 : la fonction, de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

ARTICLE 3 : Sous l'autorité du maire, ce correspondant peut :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
 - concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
 - concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
 - concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune
- ».

Il informe périodiquement le Conseil municipal de ses actions.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera transmis à Mme la Préfète ainsi qu'au Président du Conseil d'Administration du SDIS.

Fait à Vezins de Lévézou le 27 septembre 2022,

Le Maire,

Daniel AYRINHAC

